

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 5 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf et le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 28 mai 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Pierre DIBON, Raymond POUYANNÉ, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Delphine LESCATEREYRES, Constance MAUGENET et Nelly MONTAUZER MERDY.

Excusés représentés : MM. Lilian GAILLARDET, Michel MALBET et Philippe PECASTAINGS ont donné respectivement pouvoir à MM. Raymond POUYANNÉ, Jean Yves BUSSIRON et Bernard SALLABERRY.

Absente excusée : Mme Céline LAFITTE.

Madame DELRIEU Pauline a été élue secrétaire.

Objet : Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 28 mars 2014, aux termes de laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation pour traiter une partie des affaires prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L 2122-23 de ce même code, le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les décisions qu'il a prises dans ce cadre, à savoir :

- Commandé 12 cartouches de graisse à l'entreprise ZEP de PIERRES (28) d'un montant de 212,96 € HT ;
- Accepté le devis de l'entreprise Sols Ouest Sports de TRESSES (33) d'un montant de 6 703,64 € HT, pour la régénération totale du revêtement de sol du fronton ;
- Accepté le devis de Sud Ouest Publicité de BORDEAUX d'un montant de 504,51 € HT, pour la publication de l'avis de marché relatif aux travaux de rénovation et d'agrandissement de la Maison pour Tous ;
- Signé des avenants aux marchés pour la rénovation des deux logements situés au-dessus de l'école :
 - lot 2 (Démolition / Maçonnerie) avec l'entreprise LURO de VIODOS pour un montant de -369,32 € HT ;
 - lot 3 (Charpente / Couverture / Zinguerie) avec l'entreprise DHOSPITAL de GUICHE pour un montant de -1 840,00 € HT ;
 - lot 4 (Menuiseries) avec l'entreprise DHOSPITAL de GUICHE pour un montant de 992,00 € HT ;
 - lot 5 (plâtrerie) avec l'entreprise CHOUTCHOUROU ELICAGARAY de BUNUS pour un montant de 668,28 € HT ;
 - lot 6 (électricité) avec l'entreprise AUZI de LA BASTIDE CLAIRENCE pour un montant de 355,00 € HT (avenant n° 1) et 2 208,73 € HT (avenant n° 2) ;
 - lot 8 (carrelage) avec l'entreprise OYHAMBURU d'ONEIX pour un montant de 835,11 € HT ;
 - lot 9 (peintures) avec l'entreprise BIGOURDANE DE PEINTURE d'OSSUN pour un montant de 397,61 € HT.
- Accepté le devis de l'entreprise AQUITAINE PRO ETANCHEITE de GUICHE d'un montant de 3 014,00 € HT pour l'étanchéité du balcon des logements de l'école.

.../...

COMMUNE
DE
GUICHE

Suite de la délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2019

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal,

PREND ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré à GUICHE, le 5 juin 2019

Le Maire,



J. Bussiron
Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le
Affiché le **13 JUIN 2019**